

FICHE D'INFORMATION

PROJET CHEMIN MELANSON

RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

Demande d'autorisation de construire un deuxième bâtiment d'habitations multifamiliales (immeuble d'appartements) sur les terrains situés sur le chemin Melanson et portant les NID 70688650 et 00987594 (portion). Les terrains sont situés du côté nord du chemin Melanson et à l'ouest de la rue Centrale.

NUMÉRO D'IDENTIFICATION (NID) DES TERRAINS

70688650 et 00987594 (portion)

UTILISATION ACTUELLE DES TERRAINS

Terrains vacants

DIMENSION DU SITE

±7 200 m²

NOMBRE D'HABITATIONS PROPOSÉ

Deux habitations
multifamiliales

NOMBRE D'UNITÉS PROPOSÉ

Un total de 20 unités est
proposé sur la portion du
terrain en question. Les
bâtiments proposés auraient
un étage.

ZONAGE ACTUEL

Zone institutionnelle I

EST-CE QUE C'EST PERMIS PAR LE ZONAGE ACTUEL?

Peut être permis à condition que le conseil approuve l'usage visé, conformément à l'article 59 de la Loi sur l'urbanisme. Le conseil peut imposer des modalités et des conditions raisonnables concernant:

- a) des bâtiments et des constructions;
- b) l'implantation et l'agencement du site, y compris les aires de stationnement, l'aménagement paysager et les voies d'accès et de sortie;
- c) l'apparence extérieure ainsi que l'apparence et l'espacement des bâtiments et des constructions;
- d) toute autre question qu'il juge pertinente en l'occurrence.

DÉROGATIONS DEMANDÉES? AUCUNE

PROCÉDURE

24 avril 2023, salle du conseil, 19 h

AUDIENCE PUBLIQUE

Le personnel présente le projet au conseil municipal et les objections et commentaires du public sont lus. Aucune décision n'est prise à cette réunion.

17 mai 2023, salle du conseil, 19 h

RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF EN MATIÈRE D'URBANISME (CCU)

Les membres du CCU émettent des recommandations relativement à ce projet.

22 mai 2023, salle du conseil, 19 h

RENCONTRE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil accepte ou refuse les recommandations du CCU. Par la suite, il détermine si le projet va de l'avant tel que proposé ou si des conditions sont imposées.

Le conseil peut passer une résolution lors de cette réunion pour accepter ou refuser le projet ou il peut choisir d'attendre à une autre réunion s'il a besoin de plus d'information avant de prendre sa décision.